



Auto ecole, legislation sur les obligations des moniteurs

Par **guyomar christine**, le **23/04/2010** à **17:31**

Bonjour,

Mon fils s'est inscrit dans une auto ecole à Rennes ou il est étudiant ,cela au mois de Septembre 2009. Il a payé les frais d'inscriptions et pris plusieurs cours de conduite. A chaque fois qu'il a demandé a passer son permis le moniteur lui a répondu qu'il n'était pas pret. Aujourd'hui il lui annonce qu'il n'assure plus les heures de conduite ni la présentation au permis car il a des difficultés personnelles